

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2014-174 du 10 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le dix décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

### Absents et excusés :

Mmes P. TARD (ACHIET-LE-GRAND) - C. DUMORTIER (BAPAUME) – M. BONIFACE (BAPAUME) - J. LE CERF (BAPAUME) – E. COTTEL (BEAULENCOURT) – A.-M. BARBIER (BUCQUOY) - V. HERMANT (BUCQUOY) – G. WATSON (BULLECOURT) – F. LETURCQ (HERMIES) - M.-F. NAWROCKI (HERMIES) – Ch. LECTEZ (METZ-EN-COUTURE) - F. DEHON (VAULX-VRAUCOURT)

MM. G. POUILLAUDE (BANCOURT) – L. GABRELLE (BAPAUME) – – D. WERBROUCK (BERTINCOURT) – J.-Cl. GODEVELLE (BERTINCOURT) – Cl. AUDEGOND (BUCQUOY) – J.-N. MENAGE (COURCELLES-LE-COMTE) – D. REBOUT (CROISILLES) – J.-Ch. DERUE (DOUCHY-LES-AYETTE) – E. BURDIK (FAVREUIL) – J.-P. LORENT (GREVILLERS) – L. ANTINORI (HAVRINCOURT) – B. HIEZ (LEBUCQUIERE) - G. TRANNIN (LECHELLE) – D. DELEPLACE (LIGNY-THILLOY) – M. LALISSE (METZ-EN-COUTURE) – M. POUILLAUDE (NEUVILLE-BOURJONVAL) – J.-P. BOUSSEMARD (NOREUIL) - J. DESCAMPS (RIENCOURT-LES-BAPAUME) – S. LEJEUNE (ST LEGER) - Ch. DAMBRINE (TRESCAULT) –

Mme E. COTTEL, absente et excusée, a été suppléée par M. G. DHORDAIN  
Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE  
M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. G. LUPA  
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS

M. M. LALISSE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G. BOURY  
M. J.-Ch. DERUE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.-J. COTTEL

**Objet :           Marché de maîtrise d'œuvre – Travaux Voirie Communautaire  
Travaux Rue de Paris à ACHIET-LE-GRAND**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la nécessité d'entreprendre des travaux sur la voirie communautaire de la Rue de Paris à ACHIET-LE-GRAND dans sa partie comprise en agglomération entre le carrefour du CD 7 et le carrefour de la Chapelle. Cette voirie dessert la Zone Communautaire d'Activités d'ACHIET-LE-GRAND et ne présente une structure qui permet de supporter le trafic généré par la Zone d'Activités pendant la période hivernale.

Monsieur le Président précise que cette caractéristique conduit à restreindre la circulation pendant les périodes de pose de barrières de dégel ce qui handicape fortement les deux entreprises présentes sur cette zone et plus particulièrement la société GEDINORD qui génère un trafic poids lourds conséquent.

.../...

Monsieur le Président détaille les travaux de mise hors gel de cette voirie qui devront être entrepris suite aux essais de structure qui ont été réalisés au mois de juillet 2014.

Monsieur le Président donne lecture du résultat de la consultation qui a été organisée dans le cadre d'une procédure adaptée et propose de retenir l'offre présentée par le Cabinet AREZO Ingénierie à Courrières pour un forfait provisoire de rémunération de 18 792,00 € HT moyennant un taux de rémunération de 3,48 % par rapport au coût d'objectif des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la procédure de consultation engagée dans le cadre d'une procédure adaptée en vue de la désignation du maître d'œuvre des travaux de confortement et de mise hors gel de la voirie communautaire rue de Paris à ACHIET-LE-GRAND,
- d'approuver le marché de maîtrise d'œuvre passé avec le Cabinet AREZO Ingénierie de Courrières pour un forfait provisoire de rémunération de 18 792,00 € HT,
- d'approuver le taux de rémunération fixé à 3,48 % du coût des travaux,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché de maîtrise d'œuvre,
- de prévoir les crédits nécessaires de cette prestation d'ingénierie dans le cadre des différents budgets de la collectivité au titre de l'opération d'investissement 22 – Voiries Communautaires.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 10 décembre 2014 et transmission en Préfecture le 10 décembre 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 10 décembre 2014 et transmission  
en Préfecture le 10 décembre 2014

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

